



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 22776

Texte de la question

M. Jean-Sébastien Vialatte attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les inquiétudes suscitées par l'annonce relative à la suppression des lits d'hospitalisation du service de pédiatrie de l'hôpital Georges Sand de la Seyne-sur-Mer. La décision a été validée par le comité technique d'établissement et la communauté médicale, puis devrait être entérinée par le conseil d'administration du centre hospitalier intercommunal. Si elle était confirmée, cette mesure remettrait en cause l'accès aux soins dans un territoire aux conditions sociales particulièrement difficiles. La direction du centre hospitalier intercommunal rejette l'idée d'abandonner l'hôpital Georges Sand, mais, au contraire, elle entend mettre en place une véritable collaboration entre pédiatrie et pédopsychiatrie. Face à ces incertitudes, il lui demande de lui préciser quelles décisions seront prises pour éviter la disparition de lits d'hospitalisation du service de pédiatrie à l'hôpital Georges Sand de la Seyne-sur-Mer.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Sébastien Vialatte](#)

Circonscription : Var (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22776

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mai 2008, page 3952

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)